PLAN LOCAL D'URBANISME
de
STIRING-WENDEL

Document graphique annexe

Echelle : 1/2000e

Le D.P.U. est instauré sur toutes les zones U et AU par D.C.M. du : 26 juin 2015

APPROBATION DE L'ELABORATION DU
P.L.U. PAR D.C.M. DU : 26 juin 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015.
Le Maire

10

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tel : 03 87 76 92 32 - Fax: 03 87 74 82 31
E-mail : noe@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE

- Limite du ban communal
- Périmètre du Droit de Préemption Urbain (zones U et AU)
- Couloirs de bruit des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit

"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés"